

COMMUNE DE CHATENAY
Département de l'Isère

Le 30 mai 2024, suivant la convocation adressée le 22 mai 2024, les conseillers municipaux de la Commune de CHATENAY, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian CHEVALLIER, Maire.

PRESENTS : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Ismail ZAÏMIA, Philippe CURIEN, Catherine GAUTHIER, Joaquim PEREIRA, Stéphane PERRIN, Josette REVOLON, Sébastien TARDY

ABSENTS EXCUSES : Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PEREIRA), Ronan MEDRANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Ismail ZAÏMIA

Rappel de l'ordre du jour :

Intervention de M. Joël GULLON, Président de Bièvre Isère Communauté

Approbation du PV de la séance précédente du 18/04/2024.

• **Délibérations :**

Prise en charge des frais de déplacements

Création d'une régie d'avance – Carte bleue

• Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 18/04/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la séance précédente, du 18 avril 2024, transmis à l'ensemble de ses membres, est approuvé avec : **7 voix pour, 2 contre et 1 abstention**

I – Intervention de M. Joël GULLON, Président de Bièvre Isère Communauté :

Accompagné de son Directeur de Cabinet

Présentation sur les dossiers en cours : collecte des déchets, Eau et assainissement, projet du territoire, finances et ajustements du PPI et les transitions

Un power point sera envoyé en mairie.

→ Départ de M. GULLON et de son Directeur de Cabinet à 21h30

II – Prise en charge des frais de déplacements :

Madame Christine EYNARD explique les modalités de remboursements des frais de déplacements (missions), hébergement et repas des employés communaux et des élus au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré **avec 9 voix pour et 1 abstention**, le Conseil Municipal décide :

→De fixer les frais d'hébergement suivant le taux de base national soit 90 € et de compléter la part du CNFPT (qui est de 50€ actuellement) jusqu'au taux de base de 90 €

→De fixer le remboursements des frais de repas à 20€ (taux de base) pour les employés communaux et les élus et de compléter la part du CNFPT (qui est de 14€ à ce jour) jusqu'à 20€

→D'instaurer la prise en charge des frais de km non pris en compte par le CNFPT, soit les 20 premiers km et ceci en fonction du barème fiscal national

→Les frais kilométriques seront aussi remboursés en cas de formation autre qu'avec le CNFPT ou lors de réunion ou missions ceci pour les employés communaux et élus.

III – Création d'une régie d'avance – Carte bleue

Présentation au Conseil Municipal du projet :

Il est parfois compliqué d'ouvrir un compte client dans certaines enseignes et certains achats ne peuvent s'effectuer que sur internet, il est donc souhaitable de créer une régie d'avance carte bleue. Celle-ci concernera les dépenses suivantes :

- Achats de petits matériels et fournitures

- Frais alimentaires (boissons, viennoiseries, confiserie, denrées alimentaires)

- Achats d'ouvrages, publications, presse

- Frais d'inscription à des formations, colloques et évènements assimilés des agents territoriaux et des élus
- Frais de réception (restaurants, papeterie, fleurs, cadeaux, décorations, etc...)
- Paiements divers sur internet (librairie, petit matériel, etc...)
- Produits pharmaceutiques
 - Frais de transports (billet de train, péages, carburant, etc...)

Elle fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2000 €

Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par trimestre et le 31 décembre de chaque année.

Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur

Le mandataire percevra l'indemnité de manquement des fonds lorsqu'il sera amené à remplacer le régisseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 7 voix pour et 3 abstentions**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les divers documents relatifs à cette affaire.

→ Départ de Mme Revolon et de M. Tardy à 22h15

IV - Questions diverses :

Porte vélos : convention avec Bièvre Isère Communauté signée. Aucun frais pour la commune. Il y aura un emplacement devant la mairie et un devant l'église, il reste à les fixer.

Mobilité : travail en cours. Chauffeurs bénévoles. Un travail sera refait suite aux remarques du Trésorier.

Point pucier : 3 inscrits à ce jour. Flyers distribués prochainement. Permanences pour les dons les 15 et 19/06

Journée du Patrimoine : Salle du Conseil réservée par l'association

Marché artisanal (association ensemble à Châtenay) : En même temps que les journées du patrimoine.

Un devis est en cours pour filmer et retransmettre le Carillon qu'on n'entend pas depuis l'église.

Véhicule Kangoo : toujours chez Renault, nous avons un véhicule de prêt Kangoo en attendant

L'employé communal du service technique est passé à temps non complet depuis le 01/05/2024

Nous avons reçu une personne pour compléter le temps plein, nous devons le recevoir une deuxième fois le 31/05

RD519 : panneaux directionnels pendant les travaux mis en place

Permanences Elections : il manque des créneaux

→Départ de Mme GAUTHIER à 22h30

Levée de séance à 22h40

Prochain conseil municipal le 04/07/2024 à 19h30